



RAPPORT MORAL

Présenté au nom du Comité de Direction, par Roger DESHEULLES –
Secrétaire Général

Saison 2024 / 2025 : Année charnière, Romain FERET accède à la
présidence

Le 9 novembre à DEAUVILLE, la Ligue de Football de Normandie savait qu'elle tournerait une page de son histoire... Pierre LERESTEUX , qui reçut la reconnaissance de l'Assemblée, mettait fin à sa fonction.

Pour la première fois, deux listes se présentaient pour investir le Comité de Direction, l'une menée par Jean-Luc GIFFARD et l'autre par Romain FERET. Dans une atmosphère un peu pesante, à la surprise un peu générale, ce fut celle de Romain FERET qui l'emporta d'une courte tête.

Cette élection avait pour corollaire,

- Un très net rajeunissement de l'instance puisqu'il n'y avait plus qu'un seul retraité dans celle-ci
- Des membres très investis dans leurs clubs mais ayant peu ou pas d'expérience du fonctionnement des instances.

Cette élection entrainera la démission immédiate de membres des commissions de procédure, rouage essentiel du fonctionnement de la Ligue.

Fort heureusement les membres de la Commission régionale de Discipline, eux, souhaitent poursuivre leur activité

Sous la houlette du Président nouvellement élu, avec le concours des salariés, cet obstacle fut très rapidement contourné et les affaires furent traitées rapidement, si rapidement même que deux semaines après la fin de la compétition, les classements étaient consolidés et la position des clubs quant au respect des divers statuts (arbitrage – éducateurs) connue.

De nouvelles commissions furent mises en place et la ligue se **dota** alors d'un volet important au titre de l'engagement, la citoyenneté (voir rapport ci-dessous), rejoignant ainsi cet axe prioritaire défini par la Fédération.

Au cours de sa campagne, le Président Romain FERET avait pris deux engagements :

- Revoir l'échéancier de nos appels de fonds envers les clubs,
- Modifier les obligations en matière d'engagement d'équipes jeunes et féminines surtout pour les clubs de R3, base de l'architecture de la pyramide.

Ces engagements furent tenus et ratifiés lors de l'Assemblée Générale de fin de saison à CAEN.

Au travers des divers comptes rendus des commissions, il vous sera loisible de constater que le pari fait lors de l'Assemblée électorale de confier la gestion de la ligue à une nouvelle équipe se sera fait sans soubresaut et qu'après les deux chantiers menés en sept mois, d'autres chantiers cette fois structurants devraient s'ouvrir.

LICENCES

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Arbitres	1 298	1 257	1 071	1 124	1 161	1 307	1 321
U6 à U13 G	37 699	33 738	19 927	34 388	35 701	39 624	37 729
U6 à U13 F	3 665	4 132	2 195	4 530	4 582	4 873	4 491
U6 à U13 Total	41 364	37 870	22 122	38 918	40 283	45 804	42 220
Féminines	8 011	8 947	8 040	9 892	10 375	11 414	11 177
Dirigeant	10 863	10 728	9 933	10 156	10 922	11 527	11 828
Dirigeantes	1 846	1 761	1 631	1 655	1 763	1 866	1 926
Total	116 118	109 741	97 881	111 279	115 377	122 739	121 156

Nous avons régressé de 1 583 licences certes mais restons dans une trajectoire haute en matière d'effectifs, d'autant plus, hélas, que certains clubs, faute d'infrastructures, se voient contraints de refuser des licenciés.

Les fusions si elles sont souvent une solution facile face aux problèmes rencontrés contribuent quelque fois à ce sentiment de désertification de l'espace rural, le football restant dans certaines communes un des rares secteurs de vie commune.

Ce tableau met en évidence :

- Une perte sensible dans les effectifs du football d'animation.
- Une stagnation du nombre d'arbitres, les recrutements compensant tout juste les arrêts.
- Une vigilance à apporter aux effectifs féminins et une analyse à mener au niveau des clubs disputant le championnat R3, qui n'ont plus en ce domaine d'obligations d'engagement d'équipe.
- La nécessité de promouvoir toutes les nouvelles formes de football : futnet, foot en marchant, etc....

Il conviendra aussi d'analyser l'impact éventuel de l'augmentation du prix de la licence votée lors de l'Assemblée de juin 2025.

EVENEMENTIEL

La ligue aura été présente sur moult manifestations :

- FFF Tour – Trouville sur Mer – 10 et 11 juillet 2024
- LFN Beach Soccer Tour – Du 6 au 19 juillet 2024 (Dieppe – Jumièges – Rouen – Evreux – Houlgate – Courseulles Sur Mer – Ouistreham – La Ferté Macé – Collignon)
- Soirée des médailles des Bénévoles – Hermival les Vaux – 24 octobre 2024
- Conférence « La place de l'entraîneur du gardien de but dans un staff » + Remise diplôme BMF/BEF – Houlgate – 4 novembre 2024
- Match International Futsal U19 – France – Belgique – Lisieux – 18 et 19 février 2025
- Conférence sur les comportements de l'enfant – Houlgate – 3 mars 2025
- Finales Futsal – Lisieux - 12/13 avril 2025
- Finale Régionale Efoot – Lisieux – 29 avril 2025
- Festival U13 – Cormelles le Royal – 3 mai 2025
- Challenge Foot en Marchant – Lisieux – 16 mai 2025
- Challenge Foot 5 – Jumièges – 23 mai 2025
- Barrage R1 – Ménéville – 31 mai 2025
- Finales Coupes de Normandie – Flers - 24/25 mai et 14 juin 2025
- Soirée des Trophées R1 – Lisieux – 3 juin 2025
- Finale Coupe de Normandie Futsal Seniors – Hérouville – 11 juin 2025
- Finale Coupe de Normandie Futnet – Le Havre – 21 juin 2025

COMPETITIONS

- Année noire pour la ligue au niveau des seniors masculins la descente du Stade Malherbe en National ,la descente d'HEROUVILLE Futsal, cinq de nos clubs disputant le championnat N3 descendant en R1. Heureusement le HAC en ligue 1 a été récompensé de sa ténacité en se sauvant en fin de parcours.
En N2, l'US GRANVILLAISE n'aura dû son salut qu'à la faveur d'un repêchage !
- En revanche, au niveau des féminines, le HAC tient une place honorable au plus haut niveau.
- Championnats nationaux de jeunes : toutes nos équipes se sont maintenues en U19, U19F et U17.
- Parcours exceptionnel de l'US AVRANCHES MT ST MICHEL et la MALADRERIE OS en Coupe Gambardella... quel plaisir les jeunes de la MOS ont donné à plusieurs reprises au stade Deterville à plus de 1 500 spectateurs comblés. Quel match de légende contre le PSG !
- Félicitations au FC SAINT-LO Manche qui rafle les places d'accession en U19 et U17.
- Bon vent au HAVRE CAUCRIAUVILLE Sportif qui accède au niveau national, belle récompense pour le Président Nouredine MOUMEM et son équipe de dirigeants.
- Enfin quel parcours pour le SU DIVES CABOURG Football en Coupe de France.....quelles belles soirées au stade Heurtematte. Une véritable ambiance Coupe de France. C'est ça le football normand !

A tous, belle saison 2025-2026.



**Le Secrétaire Général
Roger DESHEULLES**



POLE JURIDIQUE

COMMISSION REGIONALE D'APPEL

RAPPORT D'ACTIVITE - Maxime VOLKRINGER

SAISON 2024 / 2025

La fin de la première saison approche à grand pas pour les nouveaux membres de la Commission Régionale d'Appel.

Je tenais tout d'abord à remercier Monsieur Romain FERET, tous les membres du Comité directeur, ainsi que Madame Kerstie ABERGEL et Monsieur Thomas CIAPA CARVAILLO pour m'avoir accordé leur confiance pour présider cette commission durant cette nouvelle mandature, sans oublier Mesdames Juliette LEGAY, Ghislaine LEMMONIER et Maiwenn BULTEAU qui nous ont accompagnées précieusement au cours de cette saison.

Depuis le début de l'année 2025, les 10 membres de la commission ont tout mis en œuvre pour étudier les appels des clubs.

Dans une nouvelle organisation entièrement en distanciel, la commission a mis un point d'honneur à écouter les clubs et les assujettis lors des auditions tout en ayant pour objectif principal de sanctionner les auteurs de violences et de protéger les intérêts supérieurs du football amateur.

Lors de la saison 2024-2025, les membres de l'ancienne mandature et ceux de la nouvelle mandature se sont réunis à 31 reprises afin d'étudier les 121 dossiers qui leur ont été soumis.

Parmi les décisions étudiées, 57 d'entre elles ont été confirmées, 54 ont été infirmées et 11 ont été déclarées irrecevables. Une évolution importante peut être constatée puisque lors de la saison précédente, seulement 34 décisions ont été infirmées sur les 116 décisions étudiées.

27% des dossiers étudiés concernaient une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage. Ces décisions revêtent un caractère particulièrement important pour les clubs tant elles peuvent impacter leur avenir sportif et leur développement. Une forte baisse des dossiers provenant de la Commission Régionale de Discipline peut également être observée lors de cette saison puisque seulement 26 dossiers provenaient de cette commission contre 56 lors de la saison précédente.

Enfin, au cours de cette saison 19 dossiers nous sont parvenus des différents Districts composant la Ligue de Football de Normandie avec une forte prépondérance pour le District de Football de Seine Maritime qui représentait à lui seul 10 des 19 dossiers étudiés.

Tous les membres de la commission ont hâte de débiter la saison 2025-2026.



POLE JURIDIQUE

COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

RAPPORT D'ACTIVITE – Laurent ANGER

SAISON 2024 / 2025

Une nouvelle saison se termine, marquée par le début d'une nouvelle mandature en cours d'année et donc la nomination d'une nouvelle équipe par le Comité de Direction de la LFN en décembre 2024.

Le Président Laurent Anger a été reconduit dans ses fonctions de Président, ainsi que la majorité des membres de l'équipe en place, seul monsieur Gérard DEMARRE est parti vers de nouvelles responsabilités dans le District de Seine Maritime, la Commission tient à remercier Gérard pour le travail effectué au sein de cette commission et à lui dire tout le regret qu'elle a à ne plus le voir siéger en son sein, elle lui souhaite plein de bonnes choses dans ses nouvelles fonctions.

Pour compléter la commission, Dario AVOGADRO est arrivé en qualité de représentant de la C.R.A. et s'est très rapidement intégré aux exigences de la commission.

La Commission tient également à remercier MM. Sauveur CUCURULO et Pierre LERESTEUX pour leur soutien indéfectible, sans aucune ingérence dans son travail parfois ingrat.

Lors du changement de Comité de Direction, la commission a souhaité continuer de siéger sans interruption, puisque cette Commission aussi ingrate soit elle, est avant tout au service du football, des clubs et de ses assujettis, et malgré le flou engendré par ce changement de direction, cette Commission a continué d'assurer une complète équité pour les clubs, dans le suivi des décisions.

L'intégration de Dario a permis de conserver la cohésion des dernières années, ce qui permet de travailler avec sérieux et cohérence tout en gardant la bonne humeur et le plaisir de se retrouver entre bénévoles unis par la même passion, le football.

La commission de Régionale de Discipline, totalement indépendante est regroupée sous le pôle « Juridique » de la L.F.N., et se compose comme suit :

- Président : Laurent ANGER,
- Vice-président : Gérard LECOMTE,
- Secrétaire : Claude LEMAGNEN,
- Membres : Dario AVOGRADO, Pierre JEANNE, Raymond LAPORTE, Jean Pierre LEJEUNE, Daniel MEUNIER, Philippe PERIER et Denis PITEL.

- Instructeurs : Régis BETHENCOURT et Thomas CIAPA-CARVAILLO.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

L'ensemble des membres de la commission dispose d'une application informatique sur tablette, réalisée par M. Sébastien FARCY, l'informaticien de la L.F.N. qui leur permet de travailler à partir des dossiers qui sont mis à disposition le mardi dans la journée. Sébastien, en collaboration avec Claude et Laurent, est soucieux de chercher en permanence à améliorer l'outil mis à notre disposition pour une meilleure

lisibilité du logiciel et à chaque maintenance pour un gain de temps et un confort apprécié de tous pour l'étude des dossiers.

Chaque semaine et ce dès la fin du mois d'Août, début des compétitions jusqu'au mois de Juin de l'année suivante soit près de 40 à 45 semaines de disponibilités, les dossiers sont mis à la disposition des membres de l'équipe qui examinent indépendamment avant la réunion les documents reçus et proposent la qualification et la sanction qu'ils retiennent sans connaître l'avis des collègues, en fonction de leur lecture personnelle des dossiers qui leur sont soumis.

Au fil des années, la stabilité de l'équipe, ainsi que la volonté de chacun d'agir dans le respect des prescriptions de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la LFN et du guide des procédures proposées par la Fédération, amènent à constater qu'un nombre important de dossiers fait l'objet d'un consensus, que la commission entérine sans discussion. A la moindre divergence dans les propositions, le dossier est discuté lors de réunion en visioconférence ou en présentiel à Lisieux et chacun est amené à défendre sa proposition dans la plus grande transparence.

Généralement, la discussion permet de se rejoindre très vite sur une position commune et le vote à la majorité reste extrêmement rare. Que chacun soit vivement remercié pour le bon esprit qui permet des échanges constructifs et respectueux de l'avis de chacun. Par ailleurs, ce mode de fonctionnement assure à nos assujettis que leurs dossiers sont traités avec le plus grand sérieux avec les mêmes règles et en toute indépendance.

La qualité des décisions dépend d'abord de la précision des rapports des officiels de la rencontre, la commission insiste auprès des officiels pour que les rapports soient concis, mais extrêmement précis sur la nature des infractions commises, les conditions dans lesquelles elles ont été commises et toute information qui pourra aider la commission à qualifier l'infraction (préciser les propos, le caractère volontaire ou non de la faute grossière ou de la brutalité, etc...).

La commission insiste également pour que les rapports des officiels soient transmis avant le mardi midi au plus tard, pour qu'ils puissent être intégrés dans les documents mis à disposition des membres de la commission, le mardi après-midi.

La Commission souhaiterait que les arbitres relatent succinctement sur la FMI les événements d'après match, constatés avant sa validation, avant de les détailler très précisément dans leur rapport complémentaire, en effet, chaque assujetti a le droit de savoir ce qu'on lui reproche, même si cela semble évident, pour faire valoir son droit à se défendre.

Elle rappelle également que pour que la commission dispose d'un maximum d'éléments et prenne les meilleures décisions possibles, les assujettis visés par des rapports concernant une exclusion ou un comportement, ont tout intérêt à faire valoir leur défense dans le délai règlementaire de 48 heures, ce qui parfois permettrait d'éviter au club ou eux-mêmes de faire appel de la décision.

De plus, la commission insiste sur l'extrême importance de la présence des officiels, lors des auditions, afin d'établir un débat constructif et contradictoire indispensable à la prise d'une décision respectant les droits de chaque assujetti. A défaut de leur présence et donc de débat contradictoire, la commission tiendra compte de cet élément dans le choix du quantum de la sanction.

La Commission regrette, que seulement 71% (75% en 2023/24) des officiels convoqués répondent favorablement à leurs convocations, surtout avec la possibilité systématique de la visioconférence, de même pour les clubs où 74% (79% en 2023/24) des clubs ou assujettis sont invités à se présenter en présentiel ou visioconférence, ce qui complique le travail de la Commission suite au manque de débat contradictoire.

Ce phénomène est d'autant plus désagréable que malgré les moyens mis à leur disposition, cette participation des officiels continue de régresser depuis 3 ans (79% en saison 2021/2022 et 71% cette année).

La Commission de Discipline tient à rappeler aux officiels, qu'une rencontre ne se termine pas au bout de 90 ou 120 minutes après le départ du stade, mais que le résultat d'une rencontre est enregistré seulement lorsque toutes les voies de recours sont épuisées et donc que tous les assujettis, officiels compris, peuvent être sollicités tant que les voies de recours n'ont pas été épuisées.

De plus et très important, la Commission tient à rappeler à tous qu'ils soient membres de Ligue, de Commissions, de Clubs ou assujettis que le seul point de chute pour la transmission des informations d'incivilités dont ils auraient pu être témoin en dehors ou à l'occasion de toutes rencontres est l'adresse :

discipline@normandie.fff.fr,

avec si souhaité ou nécessaire, une copie à d'autres personnes des instances de la L.F.N., à charge ensuite à la Commission de Discipline d'assurer le suivi du dossier ou de le transmettre aux instances compétentes.

ACTIVITE de la COMMISSION

Les séances de la Commission ont lieu :

- ✓ Le mercredi après-midi en présentiel à Lisieux, en configuration hebdomadaire avec en fin de soirée les auditions qui y sont programmées, afin de permettre aux scolaires (dont les dossiers sont de plus en plus fréquents) de se libérer plus facilement pour être auditionnés, mais également permettre la rédaction du procès-verbal pour sa parution dès le vendredi.
- ✓ Le jeudi matin en configuration hebdomadaire et en visioconférence, pratique que les membres de la commission maîtrisent parfaitement et qui ne nuit pas à l'efficacité de notre travail.

LA COMMISSION en QUELQUES CHIFFRES

A la demande de la Ligue, la commission a tenu 25 de ses réunions en visioconférence, afin de traiter l'ensemble des dossiers portés à sa connaissance.

Afin de répondre au souhait des clubs et/ou des officiels, la visioconférence a été également fréquemment utilisée lors des auditions.

Cette saison, la commission a tenu 38 réunions hebdomadaires dont 13 comportaient des auditions en fin d'après-midi. Notre saison s'étale donc sur 38 semaines pendant lesquels 94,5% des membres étaient présents chaque semaine et à chaque réunion et les dix semaines de trêve estivale seront les bienvenues.

Ce taux de présence est très significatif de la passion et du sérieux qui motivent les membres de la commission. Malgré le caractère parfois désespérant de la mission qui nous est confiée par le Comité de Direction de la L.F.N, notre mobilisation en fin de mandature n'a pas faibli : et pourtant, les dossiers disciplinaires que nous traitons nous laissent parfois amers sur l'évolution du football en général et du comportement de certains assujettis dans toutes leurs composantes... quant aux comportements en dehors et autour du terrain, ils doivent devenir une préoccupation majeure de tous, tant la dérive constatée est grave et incontrôlable aussi bien pour la Commission que pour les clubs, souvent démunis devant tant de bêtise humaine dans l'exercice de ce loisir qu'est le football, attention à ne pas se perdre définitivement.

Lors de ces 38 réunions, nous avons traité 14280 (14465 en 2023/2024) dossiers, se décomposant en 12854 (14291 en 2023/2024) dossiers d'avertissements et 1252 (968 en 2023/2024) dossiers d'exclusions ou de comportement dont 36 (35 en 2023/24) dossiers nécessitant l'audition de 214 (239 en 2023/24) assujettis ou clubs avec convocations. A ces chiffres s'ajoutent 164 (141 en 2023/24)

demandes de rapport et les échanges de courriels quotidiens avec les clubs et les assujettis, afin de répondre à leurs interrogations, que ce soit sur des points de règlements ou sur l'application des textes.

Comme vous pouvez également le constater, nos instructeurs ont également souvent été mis à contribution, pour traiter dans les meilleurs délais, les 27 (26 en 2023/24) dossiers qui leur ont été soumis avant qu'ils assurent la présentation de leurs instructions, lors des auditions correspondantes.

En plus du travail de leur propre réunion hebdomadaire, le président, le secrétaire ou le vice-président de la Commission sont également sollicités suivant leur disponibilité, par la Commission Régionale d'Appel afin de relater aux membres de cette Commission, les éléments retenus pour prendre ses décisions, cette participation est exclusivement consultative.

La commission constate que le nombre global de dossiers est en légèrement diminution (- 185), ainsi que le nombre d'avertissements (- 185) mais celui du nombre de dossiers d'exclusions ou de comportement en très forte augmentation (+ 284). Si la diminution des deux premiers chiffres peut s'expliquer par la réduction du nombre de matchs (suppression des groupes à 14 équipes), par contre l'augmentation de près de 30% notamment des comportements est difficile à comprendre si ce n'est par un phénomène en pleine extension du comportement des spectateurs notamment les parents des joueurs surtout chez les jeunes. Ce phénomène est souvent totalement incontrôlable par les clubs et également par la Commission dont le seul moyen à ce jour prôné par les règlements généraux, consiste à pénaliser financièrement ou de retrait de point, les clubs considérés comme responsables de leurs assujettis.

La Commission de Discipline doit seulement appliquer les règlements d'où qu'ils émanent, il est donc urgent pour les instances de se pencher sur ce dossier pour essayer de trouver des solutions.

La Commission de Discipline se doit d'appliquer les règlements votés par les instances nationales et Régionales, il est donc urgent qu'elles réfléchissent rapidement sur ce dossier et proposent des actions concrètes.

Nous n'avons pas eu, heureusement à traiter d'agressions physiques graves sur les officiels, même si les intimidations ou les menaces envers eux restent encore beaucoup trop importantes et absolument intolérables,

Il faut également savoir que la programmation des auditions représente un travail très important en amont de la date de réunion pour respecter les délais règlementaires de convocations, de la part des secrétaires rattachées à la Commission, que ce soit en convocation initiale, en rappel et en réponse aux interrogations des convoqués.

La commission note encore :

- ✓ La commission continuera de participer à toutes les actions qui seront initiées pour traiter de ce sujet grave, notamment en liaison avec la commission de lutte contre les incivilités, car ce sujet nous semble toujours prioritaire.
- ✓ Le comportement des personnes sur les bancs, qui devrait être exemplaire, mais qui fait l'objet de nombreux rapports, notamment concernant des personnes non habilitées à intervenir sur les décisions arbitrales (ex : médecin ou autre).
- ✓ Le nombre de dossiers concernant les catégories jeunes.
- ✓ L'utilisation des réseaux sociaux pour des propos déplacés sur les clubs et/ou les personnes, même si les infractions relevées cette année ont été plus rares peut-être compte tenu de la sévérité des sanctions.

EN CONCLUSION

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport d'activité 2024/2025, sans remercier Mesdames Ghislaine LEMONNIER et Juliette LEGAY qui a remplacé Vanja HAUBERT (appelée à d'autres fonctions), les

deux secrétaires détachées auprès de notre commission pour leur dévouement au service de la commission permettant à celle-ci d'exécuter chaque semaine les tâches administratives avec beaucoup de soin et dans les délais réglementaires, que sont la préparation de nos dossiers, la publication des procès-verbaux de conclusions de nos travaux, ainsi que les notifications, les demandes de rapports, les convocations des assujettis, sans oublier et trop souvent chaque semaine, la relance des arbitres pour obtenir leurs rapports complémentaires.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport d'activité sans adresser nos remerciements également à :

- ✓ M. Thomas CIAPA-CARVAILLO et ses adjointes respectives mesdames Juliette LEGAY, Dolorès KADJI ou Maiwenn BULTEAU pour leur investissement important dans la préparation des procès-verbaux lors des auditions et leur expertise, pour les dossiers dont la complexité juridique exige de plus en plus leur avis préalablement à leur étude.
- ✓ M. Sébastien FARCY pour son aide logistique toujours très précieuse qui a permis outre les économies de papier (c'est bien pour l'écologie), un gain de temps très significatif, tant pour les bénévoles que pour les salariées impliquées,

Bonnes vacances à tous et à la saison prochaine.



POLE JURIDIQUE

COMMISSION REGIONALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

RAPPORT D'ACTIVITE – Laurent LEFEBVRE

SAISON 2024 / 2025

Une saison que nous avons prise en cours de saison, soit à partir de janvier 2025, à la suite du changement de gouvernance au sein de la Ligue de Football de Normandie.

Une saison qui s'achève avec bon nombre de dossiers à traiter pour la Commission Régionale des Règlements et Contentieux.

Donc une saison pleine remplie au regard du nombre de dossiers traités.

ACTIVITE DE LA CRRC

La Commission, est composée de 7 membres qui participent activement à nos travaux.

Elle se sera réunie à 16 reprises dont 13 en visioconférence, 1 dossier en restreinte par voie électronique et 2 réunions en séance plénière à Lisieux.

Cet exercice 2024-2025 aura été très prolifique pour les raisons déjà évoquées. Les dossiers que nous avons eu à examiner se sont décomposés de la façon suivante :

Détail des réserves et réclamations :

RÉSERVES	10
RÉCLAMATIONS D'APRES MATCH	12
ÉVOCATION (SUITE A RÉSERVES ou non)	11

Dans la logique du déroulement de cette saison, les dossiers examinés ont concerné tous les thèmes habituels tels que la détention de licence et la qualification des joueurs, le respect de nos textes et des protocoles, la participation des joueurs et le fait que des joueurs (ou de des dirigeants) soient susceptibles d'être suspendus. Une large palette de dossiers qui sont le reflet de notre domaine d'intervention. Nous avons été sollicités sur de nombreux dossiers concernés par des matchs ou l'inscription de joueurs sur la FMI était erronée.

Pour rappel : nous demandons aux dirigeants et éducateurs d'être vigilants sur le remplissage de la FMI, ainsi qu'aux arbitres lors du contrôle des licences.

Répartition par compétitions concernées :

Seniors	R1	1
	R2	12
	R3	7
	Coupe de Normandie	1
U18	R1	3
	R2	2
	Coupe de Normandie	2
U16	R1	1
	R2	0
	Coupe de Normandie	0
Seniors Féminines	R1	0
	R2	0
	Coupe de Normandie	1
U18 Féminines	R1	1
	Coupe de Normandie	1
U16 Féminines	R2	1

Concernant ce chapitre, même si les compétitions seniors sont majoritairement concernées, il en ressort que nous sommes sollicités sur les compétitions jeunes (U18, U16) et les compétitions féminines (Seniors F, U18F, U16F).

Décisions

RÉSERVES	Non recevables en la forme	2
	Recevables et non fondées	6
	Recevables et match perdu	2
RÉCLAMATIONS	Non recevables en la forme	2
	Recevables et non fondées	4
	Recevables et match perdu	6
	Recevables et match à rejouer	0
ÉVOCATIONS	Fondées match perdu par pénalité	7
	Non fondées	4

Pour mener à bien nos investigations, la CRRC a jugé essentiellement sur pièces et au moyen des réunions en visioconférence ou en présentiel.

Nous constatons un nombre de dossiers sur des réserves et des réclamations d'après match. Un constat qui fait ressortir deux statures diamétralement opposées avec des clubs très procéduriers connaissant bien les règlements qui nous régissent et d'autres, très peu, qui eux ne maîtrisent pas nos textes.

Pour finir, de ce bilan, il faut souligner que ce ne sont pas moins de 33 matchs que nous avons eu à traiter sur la période de janvier à juin 2025.

Concernant nos missions à caractères disciplinaires, (évocations) nous avons prononcé des suspensions à l'encontre de 12 assujettis. (Joueurs ou dirigeants) Face à ces chiffres, Il faut mettre en exergue le nombre important de dossiers à évocation concernant des joueurs qui ont participé sans être inscrits sur la feuille de matchs et le nombre de joueurs ou joueuses mutées supérieure dans les catégories jeunes utilisés de manière répétée qui nous ont conduit à suspendre pour une période de 6 mois les éducateurs ou éducatrices.

Il est précisé que six de nos décisions ont fait l'objet d'un recours en appel et 2ème ressort. Cinq de ces dossiers ont été confirmés par la Commission Régionale d'Appel, pendant qu'un a été infirmé.

Ce rapport d'activité est pour nous l'occasion de dresser un bilan de cette saison mais ce n'est pas que cela. En tant que Président de la CRRC, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous les membres de la CRRC qui, au cours de cette saison, ont accompli avec assiduité et rigueur les missions qui nous sont confiées. Des remerciements qui s'adressent tout naturellement aussi à tous ceux qui permettent que notre Commission Régionale des Règlements et Contentieux soit reconnue pour la qualité de son travail, et plus particulièrement :

- À M. Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la LFN,
- À Mme Juliette LEGAY, Secrétaire Administrative de la LFN en charge de la gestion des dossiers,
- À Mme Dolorès KADJI, pour son aide lors de la gestion des dossiers,
- À M. Thomas CIAPA CARVAILLO, Juriste de la LFN.

La Commission Régionale des Règlements et Contentieux continuera d'être avant tout au service des clubs avec toujours la volonté d'assurer ses missions dans le respect des textes réglementaires.



POLE JURIDIQUE

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DU JOUEUR

RAPPORT D'ACTIVITE – Mme Taly GRESSANT

SAISON 2024 / 2025

Composée de **6 membres**, s'est réunie **22 fois** au cours de la saison 2024/2025, dont majoritairement en visioconférence. Ce mode de réunion permet un traitement plus rapide et plus efficace des dossiers, dans l'intérêt des clubs et des licenciés.

La Commission intervient sur les dossiers d'exemption du cachet « mutation », d'opposition au départ des joueurs, ou encore lorsqu'est constatée une irrégularité ou suspectée une tricherie.

Au cours de ces réunions, **1 314 dossiers** ont été traités.

274 oppositions ont été formulées, en hausse par rapport à la saison 2023/2024, dont :

- **63 ont été déclarées recevables,**
- **167 ont été levées,**
- **44 ont nécessité un complément d'information.**

856 demandes d'exemption du cachet « mutation » ont été présentées :

- **658** étaient relatives à une **inactivité au sein du club quitté,**
- **169** à une **création ou reprise d'activité dans le club d'accueil.**

Sur ces 856 demandes,

- **649** ont reçu une réponse favorable,
- **207** ont été refusées.

Aussi, la Commission a eu à traiter 92 courriers / courriels auxquels elle a répondu par voie de procès-verbal.

Sur l'ensemble de ses décisions, 13 ont fait l'objet d'un recours devant la Commission Régionale d'Appel :

- 8 ont été confirmées
- 3 ont été infirmées
- 1 dossier a été transmis à la Ligue de Bretagne
- 1 recours a été déclaré irrecevable

Systématiquement, en tête de chacun de ses procès-verbaux, la Commission rappelle aux clubs les principales dispositions et procédures réglementaires ayant trait à la formulation d'une opposition, à l'octroi du bénéfice de la dispense du cachet « mutation » et à la situation du joueur issu d'un club dissous, en inactivité totale ou partielle. De même, toutes les décisions publiées aux procès-verbaux

sont motivées et reprennent la référence réglementaire appliquée afin d'aider tout club à bien comprendre la décision prise et à améliorer sa connaissance des Règlements Généraux de la F.F.F. & de la L.F.N.

Depuis janvier 2025, une nouvelle équipe a pris les commandes de cette commission et comprend au moins un membre provenant de 4 départements sur 5 de Normandie (Orne, Manche, Calvados, Eure). Ce qui constitue un atout dans l'étude des dossiers. La nouvelle présidente tient à remercier publiquement Mme Juliette LEGAY, M. Thomas CIAPA CARVAILLO ainsi que M. Roger DESHEULLES pour leur aide précieuse et leur bienveillance lors de sa prise de fonction. La nouvelle équipe souligne le travail de qualité effectué par le service juridique. Ce qui facilite et fluidifie grandement le traitement des dossiers à traiter. Un grand merci aux salariés délégués à cette commission.



POLE JURIDIQUE

COMMISSION REGIONALE STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPORT D'ACTIVITE – Stéphane CERDAN

SAISON 2024 / 2025

Durant la période du 31/01/2025 au 30/06/2025, la commission a tenu 5 réunions. 4 d'entre elles ont été organisées en mode visio-conférence.

Elle y a traité 6 dossiers dont :

- 6 changements de club dont 2 ont été refusés ;

Les 4 changements de club autorisés concernaient les arbitres revendiquant un motif personnel qui ne pourront donc couvrir leur nouveau club qu'à l'échéance d'une période de 4 années, soit à partir de la saison 2028/2029.

Outre les réponses ponctuelles adressées directement aux clubs, hors réunions de la Commission, 13 demandes d'informations des clubs ont été traitées par voie de procès-verbal.

A l'échéance du 29 février 2025, 130 clubs (120 en 2023/2024) ont été définitivement déclarés en infraction avec leurs obligations en nombre minimum d'arbitres requis :

- 58 en première année d'infraction,
- 32 en deuxième année d'infraction,
- 30 en troisième année d'infraction,
- 10 en quatrième année d'infraction.

En fin de saison, sont venus s'ajouter à ces nombres 37 clubs pour lesquels le ou les arbitres n'ayant pas réalisé leur quota de matchs imposé, ont amené leur club d'appartenance en situation d'infraction.

59 arbitres n'ont pas été renommés (63 en 2023/2024), soit :

- 9 arbitres de Ligue
- 7 arbitres du District du Calvados,
- 9 arbitres du District de l'Eure,
- 9 arbitres du District de la Manche,
- 4 arbitres du District de l'Orne,
- 21 arbitres du District de la Seine-Maritime.

Au titre des mesures d'encouragement prévues au Statut de l'Arbitrage, 75 (51 en 2023/2024), clubs pourront bénéficier d'un joueur muté supplémentaire et 39 (14 en 2023/2024), clubs de 2 joueurs mutés supplémentaires dans la ou les équipes de leurs choix, lors de la saison 2025/2026.

15 recours ont été exercés auprès de la Commission Régionale d'Appel :

- 4 décisions ont été infirmées par suite de la production de documents non connus de la Commission de première instance ;
- 9 se sont conclus par une confirmation de la décision de première instance ;
- 2 appels ont été déclarés irrecevables.

La réglementation dans le domaine du Statut de l'Arbitrage apparaît difficilement lisible pour les clubs et se complexifie de saison en saison.

En mai, le Service informatique de la Ligue en la personne de Sébastien FARCY, a fait une présentation de l'outil « LFN STATUT » aux présidents de District et président de CDA. Cette application, qui, en temps réel et continu permet de suivre l'évolution des arbitres du club et de sa situation au regard de ses obligations avec le Statut Régional de l'Arbitrage. A n'en pas douter, cet outil va faciliter le suivi des arbitres par les CDA et les clubs d'appartenance.

Je tiens à exprimer mes remerciements à tous mes collègues de la Commission qui m'ont accompagné au cours de nos travaux.

Tout particulièrement à M. Alain ROBERT, pour toutes ces saisons passées au sein de notre Commission, lui souhaitant le meilleur pour ces nouvelles activités.

Des remerciements qui s'adressent tout naturellement aussi à tous ceux qui permettent que notre Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage soit reconnue pour la qualité de son travail et plus particulièrement :

- Madame Ghislaine LEMONNIER, en charge de la gestion administrative de la CRSA,
- Monsieur Sébastien FARCY, Correspondant informatique.

Très bonnes vacances à tous.



POLE JURIDIQUE

COMMISSION REGIONALE du STATUT DES EDUCATEURS

RAPPORT D'ACTIVITE – Jacques CHANCEREL

SAISON 2024 / 2025

La commission s'est réunie neuf fois durant la saison 2024/2025. Aucune sanction n'a été affectée aux clubs, car une mesure accentuée de l'accompagnement aux clubs a été mise en place par les membres. Grâce à l'application créée par Sébastien FARCY, notre travail de contrôle des FMI a été grandement facilité et nous a permis un suivi plus efficace (désignation, diplôme, licence technique, absences, dérogations...). Il est à noter qu'à partir du mois de février 2025, à la suite des élections du 9 novembre 2024, la commission a beaucoup travaillé en visio, et les contrôles des FMI ont été effectués par le personnel de la Ligue. Le travail a été différent, et il faudra sûrement revoir notre manière de fonctionner dès septembre 2025.

DEROGATIONS

Seniors :

- Régional 1 : 5 accessions.
- Régional 2 : 12 accessions.
- Régional 3 : 20 accessions + 7 dérogations conformément à l'article 6 alinéa B de l'annexe 8.

Jeunes :

- U18 R1 : 2 accessions
- U18 R2 : 21 accessions + 1 dérogation conformément à l'article 6 alinéa B de l'annexe 8.
- U16 R2 : 2 dérogations conformément à l'article 6 alinéa B de l'annexe 8.
- U15 R2 : 2 dérogations conformément à l'article 6 alinéa B de l'annexe 8.
- U15 R1 : 1 dérogation conformément à l'article 6 alinéa B de l'annexe 8.

L'accompagnement des membres et réponses aux différents appels des clubs, a permis à ceux-ci d'être en conformité sur le fait de respecter l'inscription en formation, et les désignations. La dérogation à reconduire s'explique par le fait, que les éducateurs ont fait l'effort d'aller en formation, mais ont échoué aux certifications. Pour rappel, les dérogations non respectées entraînent la non-possibilité d'obtenir une dérogation sur la prochaine saison. Nous n'avons pas pu continuer à "inviter" les éducateurs qui ont été suspendus plus d'un mois pour motifs divers, il faudra revoir cette possibilité dès la saison prochaine, car les clubs ont apprécié cette façon de travailler.

LES ACTIONS A MENER

La remise en place des badges pour les **éducateurs désignés** afin de faciliter la communication entre les arbitres et les éducateurs doit être étudiée, et mise en place sur certains championnats.

Nous devons, en collaboration avec nos collègues arbitres, accentuer le contrôle et le port du badge. Nous n'avons pas réussi à mettre en application le protocole d'avant match avec un échange entre les

deux éducateurs et les arbitres (au milieu du terrain et en civil) cette année. Nous essaierons, en collaboration avec Fredy FAUTREL de le remettre en place pour la saison prochaine.

Il faudrait refaire des visites de clubs pour leur apporter un éclairage sur les différentes commissions et règlements, (notamment en ce qui concerne les désignations) en collaboration avec la commission citoyenne.

Travail en amont et le jour du match pour les rencontres potentiellement à risque en collaboration avec la commission citoyenne (rencontres avec les présidents, les éducateurs et les arbitres des clubs concernés).

Tous nos remerciements à Roger DESHEULLES, Freddy FAUTREL, Pascal LAFLEURIEL, Etienne Denis, Thomas CIAPA-CARVAILLO, pour leur collaboration. Nous allons "perdre" Thomas, ce qui ne va pas faciliter notre tâche, et j'espère que la commissions va retrouver une aide juridique dès septembre. Un retour parmi nous de Béatrice Richard, qui reprend le flambeau, et qui sera la cheville ouvrière de notre commission pour la saison à venir, bienvenue au club Béatrice. Merci enfin à Ludivine pour tout le travail effectué et à tous les nouveaux membres de la **C**ommission Régionale du **S**tatut des **E**ducateurs.



POLE SPORTIF

COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES

RAPPORT D'ACTIVITE – Denis LANSEL

SAISON 2024 / 2025

LA COMMISSION

La commission régionale des délégués de la ligue de football de Normandie a été renouvelée le 24 février 2025, par décision de son comité de direction. Elle se compose des membres suivants :

- M. LANSEL Denis, Président ;
- M LAUGEROTTE Raymond (ancien délégué) ;
- M PAIN, Eric (délégué FFF A) ;
- M RAMARQUES Charles Henri (délégué FFF B) ;
- M PRUD HOMME Joël (ancien délégué) ;
- M. VELOT Roger, sera toujours utilisé comme compétence d'appoint sur d'éventuelles missions spécifiques notamment des missions d'observations).

Le président de la nouvelle commission remercie vivement les membres de la commission sortante : M. Roger DESHEULLES, M. Raymond LAUGEROTTE, M. Yliès DAOUDI et M. Roger VELOT pour le travail accompli durant la dernière mandature que ce soit dans les désignations, le recrutement ou les missions d'observation des délégués régionaux.

Les salariés de la ligue de football de Normandie sont également remerciés pour leur aide précieuse dans ce domaine, ainsi que le président FERET et le comité direction de la LFN pour la confiance accordée.

Travail intense des désignateurs malgré de nombreuses modifications dues à des changements de jour, des dé convocations ou des absences de dernière minute. Merci à eux pour leur disponibilité et le travail accompli toujours dans la bonne humeur.

DELEGUES : segmentation

DISTRICT	Délégués fédéraux	Délégués régionaux	TOTAL
CALVADOS	1	3	4
EURE	3	6	9
MANCHE	2	5	7
ORNE		2	2
SEINE-MARITIME	3	6	9
TOTAUX	9	25	34

Sur notre effectif :

- Un seul élément féminin (Mme SUZE).
- Un effectif problématique dans le Calvados eu égard au nombre de rencontres à couvrir.

DELEGUES REGIONAUX : Pyramide des âges

20-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	61-70 ans	+ 70 ans
	1	4	12	7	1

La moyenne d'âge est de 54ans. Deux délégués sont en inactivité totale (maladie).

DELEGUES FEDERAUX

L'apport de nos représentants au niveau fédéral n'aura pas été négligeable. Nos neuf délégués fédéraux ont effectué plusieurs missions pour la Ligue...apport qui nous a permis de couvrir toutes les missions dévolues. Grand merci à eux.

DELEGUES REGIONAUX : Compétitions couvertes

Sont systématiquement dotées d'un délégué :

- Concernant les compétitions fédérales : U19-U19 féminines-U17 ainsi que certains tours de la Coupe Gambardella, Coupe de France féminine, Coupe de France futsal.
- Concernant les compétitions régionales : R1, les derniers tours régionaux de la Coupe Gambardella et Coupe Féminine.

Ont été dotées, en fonction de demandes ponctuelles :

- Certaines rencontres de N3 non pourvues par la Fédération.
- Certaines rencontres ciblées (en fonction de classements) de R1 féminins, R2, R3, R1 U18 et R1
- U16.
- Certaines rencontres de district ciblées par les districts

Ce champ d'activité a induit :

- 155 affectations sur des compétitions fédérales (dont 37 en N3).
- 527 missions sur les compétitions régionales : R1 en priorité, mais aussi de plus en plus de rencontres de niveau inférieur et de jeunes sur listage de la cellule SECURITE des RENCONTRES.
- 9 délégués fédéraux ont prêté leur concours pour 44 rencontres gérées par la ligue.
- Les délégués ont accompli avec beaucoup d'assiduité 682 missions. Le rôle est de plus en plus difficile...tant les incivilités en tous genres posent problèmes, joueurs à l'égard des arbitres, spectateurs bagarres, insultes.
- Rapports complexes à faire...suivis de convocation devant les commissions disciplinaires. Malgré tout cela, quel loisir de noter l'assiduité et la compétence.
- A noter l'arrêt en cours de saison de M. CHAUVET et M. TESNIERE pour des raisons personnelles. Remerciements à tous les deux pour le travail accompli. Un délégué ne sera pas renouvelé en raison de plusieurs absences injustifiées alors qu'il était désigné.

DELEGUES : Actions de formation

Pour la saison 2025 – 2026, le stage annuel centralisé se déroulera au siège de la ligue un vendredi soir (fin août – début septembre) afin de permettre aux délégués de se rencontrer et d'échanger. Une action de formation sera également dispensée.

DELEGUES : Accompagnement

Roger DESHEULLES, Patrice LECHER et Roger VELOT ont mené plusieurs missions d'accompagnement de délégués régionaux.

Missions de conseil et d'échange, le but étant que les délégués mettent en œuvre les process qui leur ont été expliqués à plusieurs reprises lors des stages.

Si pour la grande majorité, la restitution est positive reste que pour un ou deux éléments un changement de comportement s'impose.

EVOLUTION A VENIR : Recrutement

Une campagne de recrutement est en cours. Une dizaine de candidats se sont déjà manifestés et ont fait acte de candidatures. 5 sont déjà passés en entretien le 23 juin 2025 et les autres seront reçus fin août.

Deux journées de formation destinées aux délégués récemment recrutés afin de recevoir les directives et conseils dans l'accompagnement de leur future mission.

Accompagnement sur au minimum une rencontre pour ces nouveaux recrutements.

POUR TERMINER CE BILAN

- Bonne chance à Steve HOUSSAYE qui va tenter de rejoindre le corps des délégués fédéraux.
- Place à la prochaine saison avec le recrutement prévu des candidats qui seront formés et parrainés.
- Le plaisir de travailler avec Mme Ophélie DREUX et M Léo RIVIERE, très à l'écoute et toujours disponible
- La peine suscitée par la disparition en août 2024 de M. Jean CUZIN, délégué régional dévoué, unanimement apprécié au sein de la ligue et de ses collègues.



POLE SPORTIF

CELLULE DE SECURITE DES RENCONTRES

RAPPORT D'ACTIVITE – Roger DESHEULLES

SAISON 2024 / 2025

La Ligue recense cinq référents régionaux de sécurité : Benoît DA COSTA – Roger DESHEULLES (animateur) – David DOMINGUEZ CONDE – Claude METZ et Charles Henri RAMARQUES.

CYCLE COMPLET REUNION PREALABLE et PRESENCE le JOUR de la RENCONTRE

- **Gambardella**
 - SC HEROUVILLAIS Football – ESP CONDE sur SARTHE : tension sur réseaux sociaux
- **Coupe de France**
 - CANTELEU FC – US de BOLBEC (dernier tour régional) : rencontre classée sens
 - USON MONDEVILLE – QUEVILLY ROUEN Métropole (dernier tour régional)
 - AJSC KURDISTAN – AS VILLERS HOULGATE Normandie Côte Fleurie : enjeu
- **Championnat U16**
 - Groupement EFFOC ELBEUF – CS Municipaux LE HAVRE : incidents match précédent
- **Championnat U18**
 - FC ROUEN SAPINS – FC de ROUEN 1899 : incidents le match précédent, tirs de mortier sur équipe visiteuse à son départ
- **Barrage accession N3**
 - AS TROUVILLE DEAUVILLE – HAVRAIS CAUCRIAUVILLE Sportif à MENILLES (27) : enjeu

ACCESSION de R2 en R1 : réunion systématique sur les installations du club accédant

Thèmes développés : délégué – référent de sécurité – prévention rentrée des équipes aux vestiaires – mesures d'accueil des acteurs et du public – mise en œuvre dispositions administratives

Clubs : CS CARENTANAIS, ST MARCEL Football, US de BOLBEC, US MEZIDON Football, CS Municipaux LE HAVRE

DEMANDE DE CLUB SUITE INCIDENTS

USF FECAMP soirée thématique sur place (dispositif sécurité à mettre en place)

CIBLAGE DES RENCONTRES

Depuis avril, tenue d'une visio chaque lundi matin pour étudier les rencontres du week-end suivant.

Participants : Responsable sécurité – Membres Commission Administration des Compétitions et gestionnaire du domaine

Rencontres ciblées : au choix :

- visio avec les deux présidents et entraîneurs
 - affectation d'un délégué
 - affectation de deux arbitres assistants (aide aux jeunes arbitres)
 - tenue formelle sur les installations du club recevant d'une réunion

ACTIONS SUR COMPETITIONS GEREES par la FEDERATION

- les rencontres jouées par le FC de ROUEN 1899 à domicile ont souvent fait l'objet de participation aux réunions préparatoires en Préfecture et présence le jour du match,
- les rencontres aller et retour opposant le FC de ROUEN 1899 et QUEVILLY ROUEN Métropole ont donné lieu à de nombreuses réunions en amont avec présence du référent le jour de la compétition,
- la venue du FC Girondins de BORDEAUX à GRANVILLE (N2) a induit réunions préparatoires au stade Louis Dior ou en sous-préfecture à AVRANCHES avec présence le jour du match,
- les rencontres de Coupe de France opposant la MALADRERIE OS à l'US de BOLBEC, le FC SERQUIGNY NASSANDRES à l'EA GUINGAMP, l'US de BOLBEC au Stade Malherbe CAEN Calvados Basse-Normandie ont fait l'objet d'accompagnement (réunion en amont-présence le jour du match)
- L'épopée du SU DIVES CABOURG Football a généré un accompagnement suivi sur les rencontres l'opposant à l'US SAINT DENIS REUNION et au PUY Foot 43 Auvergne
- Nouveauté avec la Coupe Gambardella dont il conviendra au futur d'y attacher attention : la MALADRERIE OS a bénéficié d'un accompagnement sur ses spectaculaires rencontres contre le FC PARIS ST GERMAIN, le SC ABBEVILLE et l'US AVRANCHES Mont Saint-Michel



POLE ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

COMMISSION REGIONALE FFA (ANS)

RAPPORT D'ACTIVITE – Marc ROUTIER

SAISON 2024 / 2025

LE CONTEXTE

La gestion du FFA se divise en 4 thématiques :

- FFA Equipements
- FFA Nouvelles Pratiques
- FFA Transport
- ANS (cette commission étant gérée maintenant par une commission spécifique)

REPARTITION DES ENVELOPPES

- Pour le FFA « Equipement » la répartition se fait selon 3 critères (50% par district – 25% au prorata du nombre de licenciés – 25% au prorata du nombre de clubs)
- Pour le FFA « Nouvelles Pratiques », selon les dossiers transmis au guichet unique fédéral ANS-FFF
- Pour le FFA « Transport » selon l'arrivée des dossiers en essayant de privilégier, dans la mesure du possible, 1 véhicule par district selon la demande.
- Pour l'ANS, la répartition de l'enveloppe est réalisée au prorata du nombre de dossiers validés.

ORGANISATION ET REPARTITION FFA ANS

Le président tient à remercier Ophélie DREUX pour la qualité de son travail et le sérieux apporté à la gestion de la commission FFA. Le président tient à remercier également Charline DAYAUX pour le rôle facilitant qu'elle incarne vis-à-vis de la commission, notamment concernant la gestion des dossiers ANS nécessitant une rigueur et une technicité particulière. Enfin le président remercie l'ensemble des membres de cette commission pour l'état d'esprit collectif et bienveillant, facilitant les décisions et les arbitrages.

3.1 – FFA Equipements

39 dossiers validés, pour 28 clubs et pour un montant total de 469 800 € (-7,3%)

2 enveloppes « FFA Equipements » nous ont été attribuées, par le BELFA, cette saison :

- Une première de **410 000€** en septembre
- 1 enveloppe supplémentaire, en mai, de **59 800€**,

Répartition réelle après attribution de ces 2 enveloppes :

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine Maritime	Total LFN
Répartition	83 500 €	91 000 €	76 700 €	64 800 €	153 800 €	469 800 €
%	18%	19%	16%	14%	33%	100%

3.2 – FFAF Nouvelles Pratiques

4 Terrains Foot 5 ont été subventionnés par le FFAF « Nouvelles Pratiques » pour un montant total de **102 000 €** (3 x 30 000€ + 1 x 12 000€).

3.3 – FFAF Transport

Un montant total de **43 000 €** pour le FFAF « Transport » a été attribué correspondant à **5** dossiers clubs. Ont été subventionnés, 3 véhicules neufs (1 Renault et 1 Nissan) et 2 véhicules d'occasion (1 Opel et 1 Fiat)

3.4 – ANS

Au titre de la campagne 2025, **134** actions ont été financées, représentant **51** clubs aidés pour un montant total de **113 400 €**. La répartition selon les 3 grandes thématiques étant la suivante :

Promotion du sport santé	8
- Développement d'une offre de football en marchant	7
- Développement d'une offre de golf foot	1
Développement de la pratique	80
- Développement de l'arbitrage	10
- Développement et structuration de la pratique féminine	48
- Développement de la pratique futsal	7
- Développement du football dans le milieu scolaire	6
- Développement d'une offre de pratique diversifiée	2
- Développement et structuration de la pratique des jeunes	7
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	46
- Engagement environnemental	2
- Le football comme outil d'insertion	4
- Développement et promotion du projet éducatif	4
- Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations	29
- Promotion du bénévolat	7

CONCLUSION ET OBJECTIFS 2025-2026

Notre commission a réalisé 2 réunions durant la saison.

Les dossiers présentés à la FFF ont en très grande partie, validés « bon du 1^{er} coup », ce qui indique la qualité dans le montage de ces dossiers.

La date butoir du 28 Février pour la présentation des dossiers par les districts à la Ligue est une bonne chose et permet une consommation totale de l'enveloppe avant le 30 avril. Cette utilisation complète ouvre la voie, en mai, à une subvention supplémentaire.

La majeure partie des dossiers financés pour 2024-2025 concerne d'abord la sécurisation et ensuite l'éclairage.

Merci à la CRTIS de la LFN pour son étroite collaboration et pour sa réactivité sur les dossiers urgents.



POLE ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

COMMISSION REGIONALE MIXITE ET BENEVOLAT

RAPPORT D'ACTIVITE – Mme Sadia SALEM

SAISON 2024 / 2025

PREAMBULE : Une nouvelle structure au service des territoires

Depuis janvier 2025, la Ligue de Football de Normandie a entamé une importante restructuration visant à renforcer la lisibilité et l'efficacité de ses actions. Un nouveau pôle a été créé :

- **Le Pôle Engagement**

Aux côtés du Pôle DAP, ils incarnent l'engagement de la Ligue pour un football plus inclusif, citoyen, et adapté aux attentes de toutes les pratiques. Les actions menées cette saison témoignent concrètement de cet engagement autour de 4 axes : inclusion, innovation, citoyenneté, valorisation des territoires.

LE POLE DAP (Développement et Animation des Pratiques)

Ce pôle regroupe trois groupes de travail opérationnels :

- **GT PEF (Programme Éducatif Fédéral)** qui suit la *Performance* du mois et valorise les bonnes pratiques dans les clubs normands.

Sur la saison 2024-2025, ce sont 640 actions remontées et 173 clubs engagés dans le PEF soit un tiers des clubs normands.

Une première édition du Challenge PEF régional s'est déroulée à Lisieux le 29 mai 2025 rassemblant autour d'ateliers ludiques et citoyens 12 équipes U11 mixte. Un grand merci aux salariés et aux bénévoles présents sur l'événement.

- **GT Sport Adapté et Partagé** a organisé en partenariat avec la ligue Handisport 2 rassemblements : les mercredis 11 juin à Rouen et mercredi 18 juin à Carpiquet. Il est envisagé une convention pour la saison prochaine. Pour le foot partagé, 2 rassemblements ont eu lieu avec les IME de secteur à Louviers et lfs les 15 et 22 mai derniers, la ligue souhaite le renforcement du maillage territorial en lien avec les clubs et les IME via le travail avec les districts.

- **GT Nouvelles Pratiques (Futnet, Foot en marchant, etc.)** qui suit les coupes Futnet notamment. Les finales régionales de Foot en marchant ont eu lieu à Lisieux le 16 mai 2025 permettant au club de l'ES Livarot d'aller à Clairefontaine le 14-15 juin 2025 pour jouer la finale nationale. Les finales régionales de Foot5 se sont déroulées sur les terrains de Jumièges et c'est le Stade de Grand Quevilly qui a représenté la Normandie à la finale nationale au CNF le 21-22 juin 2025.

Nos équipes promeuvent également toute la saison le Golf foot notamment avec l'organisation du premier « *Open LFN Footgolf* » le vendredi 20 juin sur le Golf-Hôtel de Saint-Saëns. Cet événement s'adresse aux licencié(e)s à partir de 13 ans. Pour participer les joueurs/joueuses ont effectué le parcours 18 trous, et partagé un moment convivial en fin de parcours.

Le Futnet est aussi mis en valeur sur différents événements, lors de rassemblement ou en initiation dans les clubs.

- **Les lauréats des dispositifs FFF/LFA :**

Les jurys Challenge National PEF et Club Lieu de vie se sont réunis le mardi 27 mai, Le FC ST ETIENNE DU ROUVRAY est pour la seconde année consécutive lauréat du challenge national PEF et QUEVILLY ROUEN METROPOLE est lauréat club lieu de vie. Félicitations aux deux clubs pour le travail fourni, ils étaient invités au CNF le 27-28 juin 2025.

- **Foot Scolaire**

La Fédération a validé les lauréats 2024-2025 pour les académies de Caen et Rouen. Celles-ci seront fusionnées en une seule académie de Normandie à la rentrée 2025.

Pour l'académie de Caen, deux écoles sont lauréates en production statique (Picauville et Alençon, ex aequo) et une en dynamique (Grayes/Mer).

Pour l'académie de Rouen, l'école Arc en Ciel 2 (Vernon) est lauréate en statique, et l'école Victor Hugo (Val de Reuil) en dynamique.

LE POLE ENGAGEMENT

Ce pôle s'inscrit dans la dynamique nationale de la FFF avec l'arrivée du **Plan Fédéral de l'Engagement** en mars 2025. Nous avons structuré notre intervention autour de plusieurs commissions et groupes de travail.

Commission et GT coordonnées :

- **Commission Mixité et Bénévolat** a défini une stratégie pour la nouvelle mandature, a renouvelé Challenge de la Féminisation et souhaite continuer la valorisation des femmes engagées sur le territoire. Elle souhaite aussi soutenir les bénévoles grâce à la proposition de formation avec le nouveau catalogue Tout Terrain, et continuer de mettre les bénévoles en lumière grâce aux dispositifs fédéraux et régionaux de valorisation du bénévolat. Cette saison c'est plus de 80 bénévoles qui ont pu assister à la finale de coupe de France ou visiter Clairefontaine. La soirée des médailles de ligue, médailles et plaquettes fédérales au château D'HERMIVAL LES VAUX a su enchanter ses convives, au total 50 bénévoles ont été salués lors de cette soirée.
 - **Dispositif FFF "Toutes Foot" :**

Pour la ligue : Deux éditions de l'opération "Toutes au stade" ont également permis de renforcer le lien entre les jeunes filles et la pratique, en rassemblant près de 940 participantes. Par ailleurs, la redynamisation des commissions et le programme d'accompagnement des éducatrices de Normandie ont visé à mieux accueillir et former les futures encadrantes.

Il faut maintenant en faire l'évaluation avec l'ETR pour être en adéquation avec la réalité de nos clubs et les besoins des éducatrices.

Enfin, une action de communication à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes a permis de valoriser la place des femmes dans toutes les dimensions du football, avec un impact mesurable sur plus de 1 000 personnes.

Le jury régional félicite Le Pays du Neubourg, AS Villers Houlgate et le FC St Etienne du Rouvray pour leur 3 projets retenus pour le jury national à Clairefontaine les 5-6 juillet 2025. Le jury tient à saluer la qualité des dossiers déposés et les clubs déposant une action envers un public féminin : 84 clubs engagés pour la saison 2024-2025.
 - L'opération TOUTES AU FOOT 2025 a eu lieu mercredi 18 juin, le stade du HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF a vibré au rythme du football féminin en partenariat avec l'UNSS. Une journée placée sous le signe de la découverte et du plaisir qui a rassemblé près de 200 collégiennes issues de 13 établissements du Département de la Seine-Maritime, merci au club de son accueil. La directrice régionale de l'UNSS ainsi que ses directeurs départementaux souhaitent dupliquer cette manifestation dans chacun de ses territoires.
 - Animations du 8 mars et de la Journée du sport féminin : focus spécifique sur la valorisation des femmes dirigeantes et encadrantes. L'opération sera renouvelée la saison prochaine

- **Commission Engagement**

En plus des associations support et du plan d'engagement FFF, un travail avec des associations expertes ainsi que les services de l'Etat et nos partenaires permettent aujourd'hui de prévoir un plan d'actions sur l'ensemble du territoire normand notamment sur les violences hors et sur le terrain et la radicalisation.

- **GT Lutte contre les VSS (Violences sexistes et sexuelles)**, réunis les référents des 5 districts pour un recensement, un suivi des actions déjà existantes et propose une stratégie pour mailler tout le territoire et répondre aux besoins des clubs, le groupe déplore le nombre limité d'action possible via le plan d'engagement FFF, mise plutôt sur l'ANS qui octroie des fonds spécifiques sur la thématique.
Lors de l'AG d'été, les 5 présidents de district, le président de la ligue et le président du CROS ont signé le Manifeste d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, une première conjointe qui permet d'accéder à de nombreux outils et formations. Le groupe invite les clubs à s'engager également. Pour la saison 2025-2026, la ligue sollicite auprès du CROS un.e volontaire SC dédié.e à la thématique pour les aider dans le déploiement.
- **GT Discriminations** : la tournée du Trimaran lors des vacances d'avril sur 6 clubs supports, saluée par les jeunes et les encadrants, a permis d'ouvrir le dialogue de manière originale autour du vivre-ensemble. Merci aux clubs et aux collectivités de nous avoir permis d'organiser ces temps de théâtre forum avec les jeunes U14-U18 avec la pièce Graine de Supporter.
Il faut relancer la convention avec la LICRA régionale pour la saison 2025-2026 avec les préconisations fédérales.
- **GT Éthique et Écocitoyenneté** : Création du Carré Citoyen lors du Festival U13 régional Cormeilles-le-Royal. Le « Festi'Foot » : développement d'un événement autour du football éducatif avec le réseau des MJC normandes et les centres socioculturels. La démarche RSE de la ligue est en cours d'élaboration notamment avec une charte écoresponsable événementielle pour la Ligue et les clubs et un guide des bonnes pratiques pour aider aussi les clubs dans ce sens.
- **Opération Téléthon** : cette saison encore les clubs ont répondu présent à l'appel de la FFF et le AFM Téléthon, bravo à tous pour votre engagement. Pour la saison 2025-2026, la ligue réfléchit à un événement traversant tout le territoire en partenariat avec les districts.

CONCLUSION

Ce rapport témoigne de l'énergie collective et de l'ambition de notre Ligue pour porter un football éducatif, inclusif, innovant et citoyen. Les transformations structurelles initiées en 2025 nous permettent aujourd'hui de mieux mutualiser les compétences, de valoriser les engagements et d'impulser de nouvelles dynamiques territoriales. Forte de ces réussites, la Ligue poursuivra en 2025-2026 son engagement aux côtés des clubs et des territoires pour un football encore plus ouvert, solidaire et responsable.

Si notre Ligue avance, c'est grâce à l'engagement et à l'énergie précieuse des bénévoles, des éducateurs, des clubs, et des partenaires qui partagent cette vision d'un football utile à la société, que je tiens à remercier chaleureusement.



POLE ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

COMMISSION REGIONALE IR2F

RAPPORT D'ACTIVITE – Vincent LEFRANCOIS

SAISON 2024 / 2025

La saison 2024-2025 a confirmé la vitalité et la structuration de l'offre de formation proposée par l'IR2F de la Ligue de Football de Normandie. L'ensemble des dispositifs mis en œuvre a permis de répondre aux besoins croissants des acteurs du football régional, dans une dynamique de professionnalisation et d'inclusion.

FORMATIONS DES EDUCATEURS : Une mobilisation toujours soutenue

Cette saison, 1 345 stagiaires ont été inscrits aux différentes formations d'éducateurs, avec un taux de participation élevé : 1 196 présents. Parmi eux, 1 052 hommes et 142 femmes, illustrant une féminisation progressive du public formé.

Répartition par dispositif :

- Certificats Fédéraux d'Initiateurs (CFI) : 718 inscrits, 602 présents
- Certifications : 380 inscrits, 350 présents
- Attestation Fédérale (AF) : 60 participants, tous présents
- Formations Professionnelles Continues (FPC) : 158 inscrits, 156 présents
- Journées complémentaires : 29 inscrits, 28 présents

Ces chiffres traduisent un intérêt marqué pour les formations de premier niveau, essentielles à la structuration des clubs.

DIPLOMES FEDERAUX : Des résultats encourageants

Les formations diplômantes ont accueilli 61 stagiaires cette saison.

- Responsable École de Football (REF) : 56 inscrits, 100 % de présence, 48 % de réussite (27 reçus). Cette formation a été majoritairement proposée dans les URF STAPS et en bi qualification avec le BPJEPS.
- Coach Senior : 5 inscrits, 5 présents, 100 % de réussite. Ce diplôme, encore non inscrit au statut des éducateurs, peine à trouver son public.
- Aucune session « Jeune » n'a pu être organisée, faute de participants.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, les formations n'étant pas encore adossées à des obligations statutaires, ce qui limite leur attractivité.

FILIERE PROFESSIONNELLE : Une attractivité confirmée

La formation professionnelle reste un axe stratégique fort. Malgré une baisse de la volumétrie allouée par la FFF, l'intérêt pour les diplômes reste élevé :

- BMF : 48 stagiaires, 42 ont suivi l'ensemble du cursus, 35 reçus.
- BEF : 24 inscrits, 23 présents à la certification, 22 reçus (taux de réussite > 95 %).

- La biquilification BMF/RPMS entamera sa deuxième année à la rentrée de septembre.

Pour la saison 2025/2026, plus de 130 candidatures ont été reçues pour le BMF, et plus de 60 dossiers pour les 24 places du BEF.

FILIERE ARBITRAGE : Un excellent taux de réussite

La Formation Initiale en Arbitrage (FIA) a mobilisé 296 stagiaires, dont 274 présents et 261 reçus. Parmi eux : 252 garçons et 22 filles.

Depuis le 30 juin 2025, la nouvelle version FIA 2.0 est en place, intégrant notamment :

- Des modules de digital Learning (formation en ligne)
- Une formation aux gestes qui sauvent (2h)

FORMATIONS DIRIGEANTES

Les formations à destination des dirigeants ont rassemblé 107 participant(e)s : 86 hommes et 21 femmes.

Ces sessions sont un levier essentiel pour la structuration des clubs. Un nouvel élan sera donné dès la rentrée avec :

- Le recrutement et la formation de nouveaux formateurs répartis sur le territoire
- Une communication renforcée pour valoriser l'offre

UN SOUTIEN FINANCIER AUX CLUBS

La Ligue de Football de Normandie a soutenu financièrement les clubs à hauteur de 33 446 €, via :

- Des aides aux repas pour les stagiaires
- Des aides spécifiques pour les publics prioritaires (éducatrices, services civiques, étudiants...)

Ces dispositifs visent à lever les freins économiques à la formation et à favoriser l'inclusion.

BONS DE FORMATION FAFA : Un soutien fédéral majeur

La Fédération Française de Football a poursuivi son accompagnement via les bons de formation FAFA, pour un montant total de 22 545 €, répartis comme suit :

- Éducateurs : 850 bons – 12 750 €
- Arbitres : 546 bons – 8 190 €
- Dirigeants : 107 bons – 1 605 €

Ce soutien fédéral complète l'action régionale et permet aux clubs d'accéder à un parcours de formation complet avec un reste à charge limité.

CONCLUSION

La saison 2024-2025 marque une nouvelle étape dans la structuration de la formation au sein de notre Ligue.

La diversité des publics, la mobilisation des clubs, et le soutien des partenaires (Ligue, FFF, districts) ont permis de maintenir un haut niveau de qualité.

L'IR2F confirme son rôle moteur dans la professionnalisation des acteurs du football normand, dans une logique d'exigence, de proximité et d'ouverture.